

La Division de la production et de la commercialisation voit à l'application de 27 lois et règlements destinés à améliorer la production, la manutention, le conditionnement et la commercialisation de certains produits agricoles. Elle comprend les secteurs suivants: Phytotechnie, Zootechnie, Services vétérinaires, Services de génie agricole et Commercialisation et Économie, ainsi que les organismes suivants: Office de contrôle du lait, Société de l'assurance-récolte de la Saskatchewan, Commission de commercialisation des porcs de la Saskatchewan, et Commission de commercialisation des moutons et de la laine de la Saskatchewan.

La Division de la vulgarisation et du développement rural s'occupe de l'amélioration et du rendement des fermes. Elle coordonne l'activité de tout le personnel du ministère qui est régulièrement en contact avec le public. Elle comprend le Secteur des services régionaux de vulgarisation et le Secteur de l'amélioration des fermes familiales. Le Secteur des services régionaux de vulgarisation, organisé en six régions, offre des services d'orientation dans le cadre des programmes d'adaptation agricole. Son travail est effectué par l'entremise de 43 représentants agricoles répartis dans toute la province et un personnel de soutien composé de spécialistes régionaux. Le Secteur de l'amélioration des fermes familiales dispense aux agriculteurs des conseils techniques et professionnels sur les bâtiments de ferme, la planification de l'entreprise, l'approvisionnement en eau, l'élimination des déchets, la mécanisation et la manutention du matériel.

La Division de la vulgarisation et du développement rural coordonne les activités de la Société d'établissement agricole qui administre un programme de crédits et de subventions à l'intention des personnes qui se lancent dans la production de bétail ou qui élargissent leur entreprise, afin de les aider à rentabiliser leur exploitation.

La Division du développement des ressources agricoles s'occupe surtout de la mise en valeur des ressources en terre et en eau aux fins de l'agriculture. Elle se compose du Secteur des terres et du Secteur de la conservation et de l'amélioration des terres. Elle s'occupe également des travaux de construction liés au projet d'irrigation de la rivière Saskatchewan et de travaux d'aménagement de pâturages communautaires. Le Secteur des terres administre plus de 7,000,000 d'acres (2 832 799 ha) de terres appartenant à la province et servant à des fins agricoles. Plus de 12,000 agriculteurs et propriétaires de ranch louent des terres au Secteur des terres, qui constituent la totalité de leur exploitation ou qui s'ajoutent à ce qu'ils possèdent déjà. Les 1,500,000 acres (607 028 ha) restantes se trouvent dans des pâturages provinciaux et coopératifs, et alimentent plus de 150,000 bêtes appartenant à plus de 5,500 agriculteurs.

La Commission de la banque de terres de la Saskatchewan et l'Office des instruments agricoles font partie de la Division du développement des ressources agricoles. La Commission de la banque de terres de la Saskatchewan offre une solution de rechange aux agriculteurs qui ne désirent pas investir immédiatement de grosses sommes dans des terres. Elle offre également aux propriétaires de terres de la Saskatchewan la possibilité de vendre leurs terres en tout temps, elle permet aux nouveaux agriculteurs d'entreprendre des travaux agricoles même si la main-d'œuvre familiale est restreinte, et elle permet aux agriculteurs qui ne possèdent pas assez de terres d'agrandir leur exploitation sans avoir à accumuler au préalable de gros montants à investir. L'Office des instruments agricoles s'occupe surtout de l'enregistrement des distributeurs, des permis et de l'inspection des détaillants, et de l'exécution d'enquêtes lorsqu'il y a plaintes au sujet des garanties et de la disponibilité des pièces de rechange.

Alberta. Le ministère de l'Agriculture compte 11 divisions dont les activités sont coordonnées par un comité de direction composé des directeurs de division, du sous-ministre, des trois sous-ministres adjoints et du directeur de l'administration. En outre, le Secrétariat de la planification et de la recherche, en collaboration avec les commerçants agricoles, les groupements agricoles et les chercheurs, conseille le ministère en matière de planification et de politique.